



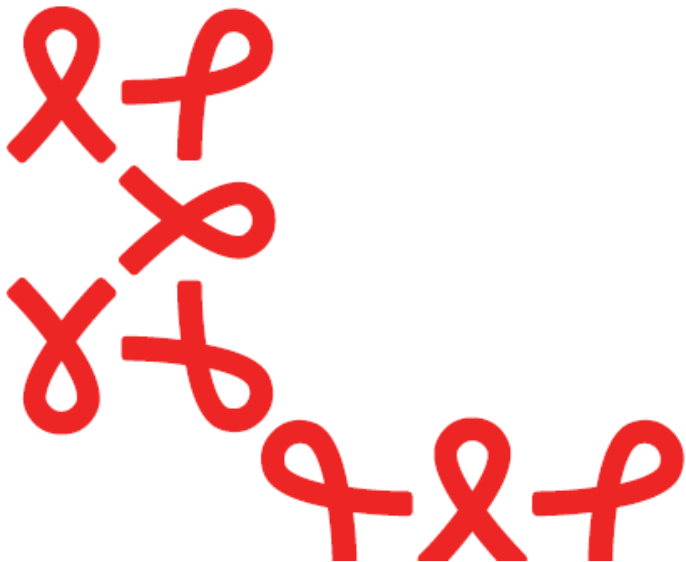
Collaborative Initiative for Paediatric HIV Education and Research (CIPHER)

Programme de subvention pour la recherche

Appel à lettre d'intention

Table des matières

.....	1
I. INFORMATIONS SUR LA SUBVENTION	2
II. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	2
III. INFORMATIONS SUR LE FINANCEMENT	3
IV. PRÉSENTATION ET CALENDRIER	4
V. INSTRUCTIONS POUR L'ENVOI DE LA LETTRE D'INTENTION	4
ANNEXE I : PRIORITÉS DE RECHERCHE RÉPONDANT AUX CRITÈRES.....	6



I. INFORMATIONS SUR LA SUBVENTION

Le programme de subvention CIPHER ([Collaborative Initiative for Paediatric HIV Education and Research](#)) a pour ambition de soutenir des projets de recherche innovants comblant certaines lacunes en matière de connaissances et contribuant à éclairer les politiques afin de mieux prendre en charge les nourrissons, les enfants et les adolescents vivant avec le VIH et atteints par la maladie dans des milieux dont les ressources sont limitées. Ce programme a été conçu pour les chercheurs en début de carrière. L'un de ses objectifs fondamentaux consiste à développer des capacités de recherche dans des environnements où les ressources sont limitées, en soutenant de nouvelles générations de chercheurs dans le domaine du VIH chez l'enfant et l'adolescent. Il a l'ambition d'attirer de jeunes chercheurs travaillant autour des questions liées au VIH, mais aussi au-delà de cette problématique. Il contribuera à encourager les idées novatrices et mènera à la conception d'approches et d'interventions fondées sur des données factuelles permettant de surmonter les principaux obstacles sur le terrain.

En partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), CIPHER a développé des [programmes de recherche mondiaux](#) sur le dépistage du VIH, le traitement et la prestation de services pour les populations pédiatriques et adolescentes. CIPHER met en œuvre ces priorités de recherche mondiales en tant que bailleur de fonds grâce à ses programmes de subventions.

Le cycle 2020/2021 du programme de subvention CIPHER se focalise sur la **prestation de services** pour le **VIH et les co-infections** connexes pour les populations pédiatriques et adolescentes dans les contextes aux ressources limitées, y compris la recherche sur :

- L'impact de la pandémie de COVID-19 sur la prestation de services liés au VIH et aux co-infections associées
- Les interventions communautaires visant à améliorer les résultats le long de la cascade du VIH.

La crise du COVID-19 a fortement perturbé les systèmes de santé et affecté la santé humaine dans le monde, ainsi, les gains réalisés dans l'accélération de la riposte au VIH pour les enfants et les adolescents vivant avec le VIH ou affectés par le VIH pourraient être inversés. Cela souligne le besoin de renforcer les modèles de prestation de services pour améliorer la qualité des soins et soutenir les efforts visant à atteindre les objectifs « AIDS Free targets ». CIPHER vise à soutenir des projets de recherche ayant le potentiel d'éclairer les politiques et programmes de lutte contre le VIH, accélérant ainsi la riposte au VIH dans les pays bénéficiaires.

Les programmes de recherche remplissant les conditions requises doivent comporter des études inédites susceptibles de contribuer aux travaux scientifiques généraux en répondant à des questions plus globales ayant trait aux priorités de recherche définies. Il peut s'agir notamment d'études subsidiaires ou de compilations de données préliminaires significatives permettant d'obtenir des financements plus importants pour la recherche sur le VIH chez l'enfant et l'adolescent (voir [Annexe I](#)).

II. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Toute personne dotée des compétences nécessaires, d'une formation universitaire adéquate et de l'accès aux ressources suffisantes pour mener à bien les recherches proposées est invitée à déposer sa candidature au programme de subvention CIPHER. Le candidat doit être l'investigateur principal du projet proposé. Il doit travailler avec un mentor ainsi que ses collègues et partenaires institutionnels afin d'élaborer le projet de recherche.

Critères d'admissibilité et documents obligatoires à fournir :

- L'investigateur principal doit être en début de carrière, c'est-à-dire une personne ayant obtenu son plus haut diplôme de recherche (p. ex., Thèse de science, Thèse de médecine, diplôme de médecine, chirurgie ou équivalent) moins de dix ans avant la date limite de candidature.
- Il ou elle doit exercer en tant qu'investigateur principal en chef pour la première fois. Les investigateurs principaux en chef ayant bénéficié par le passé d'une subvention de recherche supérieure à 30 000 dollars US à des fins autres que formatives ne sont pas admissibles.
- L'investigateur principal doit répondre à l'un des critères suivants avant la date limite d'envoi de la lettre d'intention :
 - Il ou elle occupe un poste de chercheur/clinicien (p. ex., chargé de recherche, résident sénior) dans un établissement universitaire ou un institut dont la vocation principale est la recherche.
 - Il ou elle occupe un poste d'enseignant d'université ou est titulaire d'un poste comparable (p. ex., professeur assistant, maître de conférence, enseignant-chercheur) dans un établissement universitaire ou un institut dont la vocation principale est la recherche.
 - Il ou elle est titulaire d'un poste reconnu dans une organisation disposant d'infrastructures adaptées à la réalisation des activités de recherche proposées.
- Le projet de recherche doit démontrer qu'il peut contribuer à une optimisation du diagnostic/traitement du VIH et des soins dispensés aux nourrissons et aux enfants atteints du VIH dans des milieux aux ressources limitées en répondant aux priorités de recherche définies (voir [Annexe I](#)).
- Les candidats de tous les pays sont encouragés à postuler. Cependant, veuillez noter qu'environ 80 % des fonds disponibles au cours d'une année donnée seront accordés à des candidats issus (c'est-à-dire titulaires d'un passeport) de pays à revenu faible ou intermédiaire ([PRFI](#)), conformément à la classification de la Banque mondiale.
- L'investigateur principal doit choisir un mentor ayant l'expérience et les compétences requises en matière de VIH pédiatrique (tous les demandeurs devront fournir les coordonnées de leur mentor ainsi qu'une lettre d'engagement et un programme de mentorat sera demandé uniquement pour les demandeurs retenus qui seront invités à présenter une proposition de recherche détaillée.
- Le budget doit indiquer qu'au moins 80 % du montant de la subvention sera directement dépensé dans des [PRFI](#).
- Le candidat devra fournir une lettre de recommandation de son institution, ainsi qu'une copie de son diplôme de recherche le plus élevé.

En ce qui concerne les critères d'admissibilité, les candidats sont invités à lire la [Foire aux questions](#) sur le site Web du CIPHER. Pour toute autre question, veuillez prendre contact avec l'administrateur du programme à l'adresse cipher@iasociety.org.

III. INFORMATIONS SUR LE FINANCEMENT

La nature et la portée des recherches proposées différant d'une candidature à l'autre, le montant et la durée des subventions seront donc aussi variables. Les subventions seront accordées pour une durée maximale de deux ans et un montant maximal de 75 000 dollars US par an (frais de recherche directs et coûts indirects inclus). Le financement de la deuxième année est conditionné par la démonstration de progrès satisfaisants obtenus au cours de la première année. Le programme CIPHER encourage la collaboration entre différents sites d'étude et institutions, au moins 80 % des dépenses directes des subventions doivent être allouées aux [PRFI](#).

Une aide supplémentaire est apportée afin que les bénéficiaires puissent participer aux conférences internationales sur le VIH/SIDA (IAS Conference et AIDS Conference) pendant la durée de la période de la subvention (soit, en principe, en incluant l'année de la remise de la subvention, trois années consécutives).

Le candidat doit être l'investigateur principal qui sera seul chargé de la planification, de la direction et de l'exécution du projet proposé. La subvention peut être allouée au versement de salaires, à une assistance technique, à l'acquisition de fournitures de laboratoires ou d'équipements, ou à tout autre poste de dépense lié à la recherche. L'institution du candidat est tenue de fournir les infrastructures nécessaires pour mener le programme de recherche proposé à terme. L'assistance requise pour des équipements et technologies supplémentaires doit être expliquée en détail dans la justification du budget (obligatoire uniquement pour les candidats présélectionnés) en faisant clairement état des aspects scientifiques du programme. Cette assistance ne peut concerner des biens à usage général. Le coût indirect d'un établissement est limité à un maximum de 10 %.

IV. PRÉSENTATION ET CALENDRIER

La candidature au programme de subvention CIPHER s'effectue en deux étapes. Toutes les composantes de la candidature doivent être renseignées par l'investigateur principal.

Activité	Dates clés
Ouverture du système de candidature en ligne pour la lettre d'intention	1 ^{er} octobre 2020
Date limite de remise de la lettre d'intention	30 octobre 2020, 18 h CET
Invitation à soumettre une Proposition de projet détaillée (uniquement pour les candidats retenus)	Mi-décembre 2020
Date limite de remise de la Proposition complète	27 janvier 2021, 18 h CET
Notification des lauréats	Fin avril 2021
Date de début des recherches	Entre juillet et novembre 2021

V. INSTRUCTIONS POUR L'ENVOI DE LA LETTRE D'INTENTION

Les lettres d'intention doivent être envoyées avant le 30 octobre 2020 à 18 h CET.

Les candidats devront fournir une [lettre d'intention](#) résumant brièvement les projets qu'ils proposent, en faisant notamment état du contexte d'étude, des objectifs spécifiques, des données préliminaires (le cas échéant) et de leurs méthodologies de recherche. Les projets de recherche doivent répondre à l'une des priorités de recherche définies (voir Annexe I).

La Lettre d'intention ne peut être envoyée que via le système en ligne dédié et doit impérativement respecter le format exigé. Les candidatures qui ne seront pas envoyées via le système en ligne ne seront pas acceptées. Seules les candidatures rédigées en français ou en anglais seront acceptées. Remarque : à mesure que vous renseignerez votre Lettre d'intention en ligne, vous pourrez enregistrer vos modifications et revenir à la dernière version de votre formulaire ultérieurement. Une fois le formulaire rempli, enregistrez-le et cliquez sur le bouton Envoyer (Submit) en dernière page.

Les lettres d'intention admissibles seront examinées par le Comité scientifique CIPHER. La priorité sera accordée aux candidatures à même de démontrer un impact maximal sur l'optimisation du diagnostic et du traitement du VIH pédiatrique, sur la capacité à informer et orienter les politiques et les programmes dans les milieux aux ressources limitées, ainsi que sur le renforcement des capacités collectives dans le pays d'origine du bénéficiaire ou sur les sites de recherche. Les candidats sélectionnés à la première étape en seront informés à la mi-décembre 2020 et seront invités à présenter une proposition de projet détaillée. Ils disposeront d'environ six semaines pour la préparer et l'envoyer. Les informations détaillées et les instructions pour la rédaction de la proposition de projet détaillée seront fournies au moment de la notification.

ANNEXE I : PRIORITÉS DE RECHERCHE RÉPONDANT AUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les recherches financées par le programme de subvention CIPHER doivent se focaliser sur la **prestation de services** pour le **VIH et les co-infections** connexes pour les populations pédiatriques et adolescentes dans les contextes aux ressources limitées, y compris la recherche sur :

- L'impact de la pandémie de COVID-19 sur la prestation de services liés au VIH et aux co-infections associées
- Les interventions communautaires visant à améliorer les résultats le long de la cascade du VIH.

Les projets de recherche admissibles incluent notamment des travaux de recherche originaux portant sur des questions ayant été définies comme prioritaires pour la recherche. Les méta-analyses et les revues de la littérature systématiques seront également prise en compte si elles apportent une contribution inédite aux questions de recherche définies.

VIH PÉDIATRIQUE (nourrissons et enfants jusqu'à 10 ans – y compris la période intra-utérine et périnatale –, études mère-enfant et enfants non infectés exposés au VIH)

Prestation de services

- Stratégies ou interventions visant à améliorer l'accès aux soins, leur utilisation et leur continuité, et facteurs jouant sur leur réussite ;
- Modèles de prestation de services permettant d'améliorer l'état de santé des personnes et les résultats des programmes tout au long de la cascade VIH notamment par l'intégration au sein des plateformes dédiées à la santé de la mère de l'enfant des prestations de traitement et de soin VIH ;
- Stratégies ou interventions d'accompagnement psychosocial et familial afin d'améliorer l'état de santé des personnes et les résultats des programmes ;
- Stratégies ou interventions permettant d'accompagner les parents, les personnes ayant la charge des enfants et les prestataires de soins de santé afin de faciliter l'annonce aux enfants de leur statut sérologique, ainsi que les facteurs associés à ce succès ;
- Stratégies ou interventions permettant de réduire la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les enfants et les personnes qui en ont la charge.

VIH CHEZ LES ADOLESCENTS (âgés de 10 à 19 ans)

Prestation de services

- Interventions visant à garantir la continuité des soins et facteurs influençant leur réussite ;
- Stratégies ou interventions visant à améliorer l'état de santé sexuelle et reproductive des adolescents vivant avec le VIH ;
- Stratégies ou interventions visant à accompagner les adolescentes enceintes vivant avec le VIH et à améliorer l'état de santé des mères et des enfants ;
- Modèles de prestation de services visant à améliorer la cascade VIH, y compris au moyen d'interventions par des pairs et de modèles de prestation de services différenciés ;
- Stratégies ou interventions d'accompagnement psychosocial afin d'améliorer l'état de santé des personnes et l'efficacité des programmes sur ce point.